

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 86 Dont suppléant(s) : 4 Pouvoirs : 12 Absent(s) excusé(s) : 16 Absent(s) : 1</i>
---	--	---

Date de convocation : 9 juillet 2020

Vote(s) pour : 98
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du mercredi 15 juillet 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 7 :

Droit à la formation des élus métropolitains.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-12 et suivants,
CONSIDERANT l'intérêt de permettre aux élus de suivre des formations leur permettant de compléter leurs connaissances,

DECIDE de fixer les crédits annuels de formation :

- pour les exercices 2020 et 2021, à hauteur de 20% du montant total des indemnités de fonction, au prorata temporis s'agissant de l'exercice 2020,
- à compter de l'exercice 2022 et pour chaque nouvel exercice comptable jusqu'au terme du mandat en cours, à hauteur de 5% du montant total des indemnités de fonction,

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la formation des élus et à déterminer les modalités et conditions de départ en formation des élus métropolitains.

Pour extrait conforme
Metz, le 16 juillet 2020
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20200715-07-15-2020-DC7-DE

Numéro de l'acte : 07-15-2020-DC7
Date de décision : mercredi 15 juillet 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Droit à la formation des élus métropolitains
Classification : 5.6 - Exercice des mandats locaux
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 16/07/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200715-07-15-2020-DC7-DE
Document principal : 99_DE-ERDP7.pdf

Historique :

16/07/20 17:29	En cours de création	
16/07/20 17:29	En préparation	Catherine DELLES
16/07/20 17:43	Reçu	Catherine DELLES
16/07/20 22:10	En cours de transmission	
16/07/20 22:11	Transmis en Préfecture	
16/07/20 22:13	Accusé de réception reçu	